

LES ACTES DE L'ORDRE

AO n°36 – juillet 2015
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Lorraine

ORDRE DES
ARCHITECTES
Lorraine

« L'INTERDIT DE REGULARISATION »

Il convient de dire, avant toute chose, que ce que l'on nomme communément "permis de régularisation" ne désigne pas un type particulier d'autorisation d'urbanisme, au même titre que le permis de démolir ou le permis d'aménager, ni même une catégorie de permis de construire, et qu'il est inutile de chercher un formulaire CERFA affichant cet entête.

Le permis de régularisation n'est ni plus ni moins qu'un permis de construire "normal", éventuellement un permis modificatif. Comme son nom l'indique, il sert à régulariser des travaux lorsque ceux-ci ont été réalisés de manière irrégulière, soit sans l'obtention du permis, soit sans respecter le projet de construction autorisé*.

En conséquence, les conditions de sa délivrance, les droits qu'il confère et les responsabilités qu'il engage sont exactement ceux de la forme du permis sous laquelle il est déposé**.

Dans le cas où le permis de régularisation requiert les services d'un architecte, celui-ci doit évidemment veiller, comme dans tous les actes de sa vie professionnelle, au strict respect des règles déontologiques. Il doit notamment avoir participé à l'élaboration du projet selon les termes de l'article 5 du code des devoirs professionnels qui prohibe la signature de complaisance.

Nous n'insisterons pas ici sur les méfaits de cette pratique lorsqu'elle est délibérée et organisée. Mais nous souhaitons ici alerter nos confrères sur le danger auquel ils peuvent s'exposer dans certaines situations.

Il arrive, en effet, qu'un maître d'ouvrage, sur instance de l'autorité administrative***, préfère produire un permis de régularisation pour un ouvrage achevé, plutôt que d'avoir à le mettre en conformité avec la réglementation ou d'être contraint de le démolir.

Si aucun architecte n'a initialement conçu le projet architectural alors que c'était une obligation, ou s'il n'est plus possible, pour une raison quelconque, de faire appel à l'architecte auteur du projet, le problème est insoluble : on ne peut pas réécrire l'histoire, et l'architecte appelé en dernier ressort ne peut pas revendiquer la paternité du projet; il s'exposerait à la faute déontologique dénoncée plus haut.

Pour résumer, il n'appartient pas aux architectes de dénouer les absurdités juridiques auxquelles parfois les maîtres d'ouvrage les confrontent, sous prétexte de rendre service. Au contraire, c'est au maître d'ouvrage, ou à l'autorité administrative le cas échéant, d'assumer les responsabilités de leurs actes ou décisions.

Plus d'informations ici : <http://www.extranet.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr/7-11-le-permis-modificatif-a1312.html>

Les conseillers de l'ordre sont à votre disposition pour vous orienter en cas de doute.

Olivier MALCURAT, Conseiller ordinal

* Cahiers de la profession n°51, 3^e-4^e trimestre 2014

** <http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ131008740.html>

*** Code de l'urbanisme art. R4622 et R4629

ACTUALITES

JOURNEES PORTES OUVERTES : Les architectes ont ouvert leurs portes les 12 & 13 juin 2015 ! Merci à eux !

Pour sa première édition cette année, le CROA Lorraine a comptabilisé 28 agences participantes (18 en Meurthe-et-Moselle, 6 en Moselle, 4 dans les Vosges). Parallèlement, l'action collective organisée au pied du Centre Saint Sébastien a interpellé les passants et démontré que le public est en demande d'informations, les plus curieux ont donc naturellement été redirigés vers les agences qui ouvraient leurs portes.

Le CROA peut se satisfaire de cet engouement, mais invite les agences à se mobiliser encore plus nombreuses l'année prochaine afin de gagner en visibilité. Nous rappelons que les portes ouvertes peuvent prendre n'importe quelle forme et ne se limitent pas à l'ouverture de l'agence. Visite de chantier, parcours commenté, atelier ludique pour les enfants, repas convivial, tout est possible.

Nous reprendrons contact avec vous début 2016 pour la prochaine édition, en espérant vous retrouver nombreux !



LES ACTES DE L'ORDRE

AO n°36 – juillet 2015
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Lorraine

ORDRE DES
ARCHITECTES
Lorraine

REUNION ANNUELLE DES ARCHITECTES DE LORRAINE JEUDI 16 AVRIL 2015 CENTRE DES CONGRES PROUVE A NANCY

Cette année, le CROA Lorraine et ses partenaires vous ont proposé de vous réunir à l'occasion du Forum International du Bois se déroulant les 15, 16 et 17 avril 2015. Ce fut l'occasion de visiter le Centre des Congrès et de pouvoir utiliser cet équipement dans le cadre des conférences de l'évènement, auxquelles vous étiez tous invités.



Arche conçue par l'agence Studiolada (Nancy) et Nicolas Barthes, ingénieur bois

Après la présentation des actions de l'Ordre en 2014 et la prestation de serment des nouveaux inscrits, la table ronde a permis d'échanger sur les pratiques professionnelles de demain. Vincent TOFFALONI, Président du CROA Lorraine, a ouvert les débats en présence des invités suivants :

- Aurélie FILIPPETTI, Députée de Moselle depuis 2007, Conseillère Municipale à Metz, Ministre de la Culture de 2012 à 2014
- Roger CAYZELLE, Président CESE Lorraine
- Sabine FRANCOIS, Directrice ADEME Lorraine
- Aude BARLIER, Déléguée Générale GIPEBLOR
- Gilles GARBY, Fondateur IKOS Consultant
- Lorenzo DIEZ, Directeur ENSA Nancy
- Jean-Mathieu COLLARD, Secrétaire du Conseil National de l'Ordre des Architectes

Les thèmes de la rénovation thermique et de la construction bois sont apparus comme étant des sujets que la profession se doit de prendre en main, et plus particulièrement dans notre région où ces domaines peuvent fédérer autour d'une école de pensée. L'évolution de la grande région et de la position de l'Architecte dans la société ont finalement fait l'objet d'échanges libres et animés. A l'année prochaine, pour ce qui sera probablement la dernière édition lorraine...



V. Toffaloni, Président CROA Lorraine et Jean-Mathieu Collard, Secrétaire CNOA



V. Toffaloni, A. Barlier, A. Filippetti, L. Diez, S. François



Gilles Garby, IKOS Consultant



Prestation de serment encadrée par Jean-Mathieu Collard - 21 jeunes inscrits



Aurélie Filippetti



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA PROFESSION

Afin de définir un éventail d'aides appropriées à destination des consoeurs et confrères en difficulté, l'institution souhaite être en mesure de porter assistance aux architectes.

C'est pourquoi l'Ordre des Architectes met en place un dispositif d'audition basé sur une rencontre et un échange de proximité avec celles et ceux qui ont fait appel à la Commission Solidarité Entraide.

ARCHITECTES AUDITEURS

Pour mener ces missions, les architectes auditeurs seront sollicités par le Conseil Régional parmi les Conseillers régionaux pour une rencontre à établir avec les architectes en difficulté.

Après un accord formalisé, le CROA désignera l'architecte auditeur, et en informera le Conseil National qui adressera une lettre de mission à l'architecte auditeur.

Il aura pour mission de collecter les informations données par sa consoeur ou son confrère lors d'un entretien, et de dresser un premier bilan de sa situation. Il s'agira d'étudier la mise en place d'un éventail de dispositifs appropriés au cas par cas.

L'architecte auditeur sera tenu à une obligation de confidentialité et de réserve et n'effectuera aucun acte professionnel et n'aura aucun pouvoir de gestion ou de décision.

L'architecte auditeur sera couvert par un contrat MAF souscrit par le CNOA, sa mission s'achèvera par la transmission du rapport d'audition au CNOA.

ARCHITECTES ACCOMPAGNANTS

Ce dispositif d'aide prévoit également la mise en place d'architectes accompagnants. Pourront être accompagnants les architectes qui figurent sur la liste des gestionnaires ayant reçu une formation adaptée délivrée par le CROA Lorraine.

L'architecte accompagnant intervient après avoir été missionné par le CROA suite à l'accord du CNOA.

La Commission Solidarité Entraide prend en la matière une décision collégiale sur la base du dossier établi par l'auditeur et adresse à l'architecte accompagnant une lettre de mission. Son intervention débutera après un accord formalisé de l'architecte en difficulté:

Les missions de l'architecte accompagnant seront définies au cas par cas. Il s'agit de missions d'assistance et de soutien à la gestion de l'entreprise d'architecture. L'architecte accompagnant n'effectuera aucun acte professionnel.

Pour cette mission d'assistance, l'architecte accompagnant est couvert par un contrat MAF souscrit par le CNOA.

Il remettra au conseil régional un compte-rendu strictement confidentiel de sa mission.

APPEL A GESTIONNAIRES

Pour mettre en œuvre rapidement ce dispositif d'aides, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Lorraine souhaite procéder à un recensement des architectes gestionnaires susceptibles d'endosser la mission d'architecte accompagnant.

L'Ordre détient actuellement une liste de gestionnaires qui sera élargie par ce dispositif.

Les architectes intéressés par cette mission d'architecte accompagnant sont invités à faire acte de candidature auprès de l'Ordre.

Une formation spécifique, condition indispensable, sera proposée par le CROA Lorraine dès la rentrée pour porter ces nouveaux acquis à la connaissance des futurs gestionnaires.



L'AGENDA DES CONSEILLERS

- 03/03/15 Réunion Protocole 54 à Briey
lutte contre signature complaisance
- 04/03/15 Groupe de travail CNOA – réforme territoriale
- 05/03/15 Bureau CROAL
- 06/03/15 Audiences Chambre Nationale de Discipline des Architectes
- 10/03/15 Rencontre Conseil Général 55
suite demande d'inscription architecte
- 10/03/15 Conciliation architecte / maître d'ouvrage
- 11/03/15 Rendez-vous avec la ville de Basse-Ham
procédure contentieuse marché public
- 17/03/15 Rencontre avec la Directrice de l'ADEME Lorraine - RGE
- 19/03/15 Réunion Déontologie, Conseil CROAL
- 19/03/15 Groupe de travail CNOA – solidarité
- 20/03/15 Commission des Finances – CNOA
- 25/03/15 Préfecture 54 – réunion rénovation énergétique
- 25/03/15 Assemblée Générale Maison de l'Architecture de Lorraine
- 27/03/15 Audition d'un confrère
- 27/03/15 Rencontre Ville de Metz suite demande d'inscription
architecte
- 02/04/15 Conférence des Régions – CNOA
- 02/04/15 Assemblée Générale Lorraine Qualité Environnement
- 02/04/15 Conciliation architecte / maître d'ouvrage
- 09/04/15 Bureau CROAL
- 15/04/15 Groupe de travail CNOA – solidarité
- 16/04/15 Réunion annuelle des Architectes de Lorraines
- 16/04/15 Conseil d'Administration ENSA Nancy
- 23/04/15 Conciliation architecte / maître d'ouvrage
- 24/04/15 Conciliation architecte / maître d'ouvrage
- 30/04/15 Rencontre ADEME – Rénovation énergétique en Lorraine
- 30/04/15 Réunion Déontologie, Conseil CROAL
- 19/05/15 Réunion CODERST 55
- 21/05/15 Bureau CROAL
- 22/05/15 Réunion annuelle CROA Champagne-Ardenne
- 29/05/15 Audience Chambre Nationale de Discipline des Architectes
- 29/05/15 Réunion Grand Est – réforme territoriale
- 04/06/15 Réunion Déontologie, Conseil CROAL
- 05/06/15 Conseil d'Administration ENSA Nancy
- 10/06/15 Groupe de travail CNOA – solidarité
- 11/06/15 Commission des Finances – CNOA
- 11/06/15 Conférence régionale sur l'investissement public – Préfecture
de Lorraine
- 12/06/15 Assemblée Générale GIPEBLOR
- 12/06/15 Réunion de travail MATEC
- 12/06/15 Journées Portes Ouvertes des Architectes
- 15/06/15 25 ans de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs du Luxembourg
- 17/06/15 Assemblée Générale CAUE 54
- 17/06/15 Réunion de travail GIPEBLOR
- 19/06/15 Audience Chambre Nationale de Discipline des Architectes
- 25/06/15 Conférence des Régions – Lyon
- 25/06/15 Universités d'été de l'Architecture - Lyon

PUBLICATION DES JUGEMENTS

**Avis de l'Ordre des Architectes de la région Lorraine
concernant M. Bruno HOUZELOT et l'EURL BxH
Architecture
33, rue des Thiers – 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Par jugement du 10 juillet 2012, la chambre régionale de discipline des architectes a prononcé la sanction de suspension de l'inscription au tableau régional des architectes, pour une durée de un an, de M. Bruno HOUZELOT et l'EURL BxH Architecture exerçant au 33, rue des Thiers – 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Par décision du 24 mars 2015, la Chambre Nationale de Discipline des Architectes a prononcé la sanction d'une suspension d'une année de l'inscription au tableau régional des architectes assortie d'un sursis d'un an. Cette sanction est ainsi devenue définitive et devient exécutoire à la date du 20 mai 2015.

Aux motifs :

- défaut de déclaration de projets en violation de l'article 17 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et de l'article 28 du Code de Déontologie des Architectes

- défaut de contrat d'architecte en violation de l'article 11 du Code de Déontologie des Architectes

- signature de complaisance en violation de l'article 3 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et l'article 5 du Code de Déontologie des Architectes.

MOUVEMENTS DU TABLEAU :

INSCRIPTIONS ARCHITECTES :

Mathilde BELIME Associée unique	Architecte DE-HMONP, née le 07/02/1984 BELIME ARCHITECTURE - 7 rue Villebois Mareuil, 54000 NANCY	19/03/2015
Damien MARGON Associé	Architecte DE-HMONP, né le 29/05/1988 ATELIER D'ARCHITECTURE TANDEM - 7 rue du Château, 57645 MONTOY-FLANVILLE	19/03/2015
Boris GANDY Exercice libéral	Architecte DE-HMONP, né le 11/09/1986 3 rue Grandville, 54000 NANCY	19/03/2015
Pierre-Olivier TREADD Exercice libéral Exercice salarié	Architecte DE-HMONP, né le 27/05/1984 7 rue Bergery, 57000 METZ GREFF HYPOLITE ARCHITECTES - 3 rue de l'Argonne, 57000 METZ	19/03/2015
Stéphane RITZ Agent public	Architecte DPLG, né le 01/06/1971 CG 55 - 3 Impasse Varinot, 55000 BAR-LE-DUC	19/03/2015
Grégoire BERTRAND Exercice libéral	Architecte DE-HMONP, né le 20/04/1982 1 rue du Docteur Schmitt, 54000 NANCY	30/04/2015
Romaine CHASTELOUX-RIVIERE Fonctionnaire	Architecte DPLG, née le 07/10/1978 CUGN - 22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY	30/04/2015
Pascale STRYJSKI Exercice salarié	Architecte DPLG, née le 07/04/1981 Jean-Claude SEIFERT - 69 avenue Foch, 54000 NANCY	30/04/2015
Yannick PRUD'HOMME Associé unique	Architecte DE-HMONP, né le 06/08/1980 AGENCE D'ARCHITECTURE PRUD'HOMME - 870 rue Denis PAPIN, 54710 LUDRES	09/07/2015

REINSCRIPTIONS ARCHITECTES :

Bernard POZZI Exercice libéral	Architecte DPLG, né le 17/01/1947 37 Grande Rue, 55140 MAXEY-SUR-VAIZE	19/03/2015
Cécile GEOFFRE Exercice libéral	Architecte DPLG, née le 22/11/1970 19 rue Victor Schleiter, 55100 VERDUN	30/04/2015

TRANSFERT VERS CROA LORRAINE :

Philippe THIAVILLE (CROA Ile-de-France) Associé	Architecte DPLG, né le 06/04/1973 GONDE ARCHITECTURE - 22 Place Roger Salengro, 51200 EPERNAY AME ARCHITECTURE - 48 rue de la Bruyère, 75009 PARIS	09/07/2015
---	--	------------

INSCRIPTIONS SOCIETES :

BELIME ARCHITECTURE Associée unique :	EURL - 7 rue Villebois Mareuil, 54000 NANCY Mathilde BELIME Architecte	19/03/2015
ATELIER D'ARCHITECTURE TANDEM Associés :	SARL - 7 rue du Château, 57645 MONTOY-FLANVILLE Damien MARGON Architecte et Jean-Denis BECART (DEA)	19/03/2015
ATELIER D'ARCHITECTURE B Associée unique :	SAS - 46 rue Stanislas, 54000 NANCY Stéphanie BELCOURT Architecte	30/04/2015
AGENCE HIRSCHAUER ARCHITECTE Associé unique :	EURL - 29 rue des Roches, 57000 METZ Francis HIRSCHAUER Architecte	30/04/2015
J-BAPTISTE HASSLER ARCHITECTE DPLG Associé unique :	EURL - 3 rue du Pré Vassieux, 57050 LONGEVILLE-LES-METZ Jean-Baptiste HASSLER Architecte	30/04/2015
CARTIGNIES-CANONICA-ARCHITECTURE Associés :	SAS - 7 rue Joffre, 88600 BRUYERES Alain CARTIGNIES et Marie-Josée CANONICA Architectes	04/06/2015
AGENCE D'ARCHITECTURE PRUD'HOMME Associé unique :	EURL - 870 rue Denis PAPIN, 54710 LUDRES Yannick PRUD'HOMME Architecte	09/07/2015

RADIATIONS :

Jean-Luc KANNENGISSER (57), Najat NOURANI BENACHIR (57)	19/03/2015
François GIRAUDOT (54), Pierre RAUSCH (57), Philippe GUNTHER (67), Thomas LORRAIN (54), Laëtitia ISINGER (57), Hervé GUILLEMIN (88), SARL K2G (88)	30/04/2015
Alain DE LA PERSONNE (88), Carolin POMPELLE (57), SCOP L'ATELIER PLAN B (54)	09/07/2015

Pour visualiser le tableau officiel de l'Ordre, connectez-vous sur le site de l'Ordre :
<http://www.architectes.org/annuaire-des-architectes/l-annuaire-des-architectes/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces courriels, envoyez un message au CROA Lorraine : croa-lorraine@architectes.org